

ACTIPIERRE EUROPE

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable

Bureaux : 147, boulevard Haussmann - 75008 PARIS - Téléphone : 01 56 88 91 92

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je(nous) soussigné(s)⁽¹⁾ : Monsieur Madame Monsieur et Madame Mademoiselle Indivision

Personne morale : n° SIRET _____ Nom et prénom du représentant légal _____

NOM OU DENOMINATION SOCIALE : _____ PRENOM : _____

(en majuscules) nom marital pour les femmes mariées, divorcées ou veuves - Nom juridique pour les indivisions

NOM DE JEUNE FILLE : _____

Ne(e) le : _____ (JJ/MM/AAAA) A _____ DEPT. _____ PAYS _____

NOM et prénom conjoint ou partenaire du PACS : _____ Né(e) le : _____ A _____

ADRESSE COMPLETE : N° _____ RUE _____

COMPLEMENT D'ADRESSE _____

COMMUNE : _____ CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

N° DE TELEPHONE : DOMICILE _____ BUREAU _____ E-MAIL _____

REGIME FISCAL⁽¹⁾ : IR Autre : _____

STATUT FISCAL⁽¹⁾ : Résident fiscal français Non résident fiscal français - Pays de résidence fiscale _____

LE SOUSCRIPTEUR EST-IL DEJA ASSOCIE DE LA SCPI ACTIPIERRE EUROPE ?⁽¹⁾ : Oui Non

Situation familiale ⁽¹⁾	Capacité juridique ⁽¹⁾	Profession ⁽¹⁾ <small>ne pas omettre de compléter la profession exacte en sus de la catégorie professionnelle</small>
<input type="checkbox"/> Marié(e) communauté <input type="checkbox"/> Marié(e) séparation de biens <input type="checkbox"/> Marié(e) communauté universelle <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Divorcé(e)	<input type="checkbox"/> Majeur <input type="checkbox"/> Majeur incapable <input type="checkbox"/> Mineur sous administration légale <input type="checkbox"/> Mineur sous contrôle judiciaire	<input type="checkbox"/> Agriculteur <input type="checkbox"/> Fonctionnaire <input type="checkbox"/> Chef d'entreprise <input type="checkbox"/> Commerçant <input type="checkbox"/> Cadre <input type="checkbox"/> Retraité <input type="checkbox"/> Profession libérale <input type="checkbox"/> Employé <input type="checkbox"/> Sans profession Préciser la profession exacte ⁽²⁾ : _____

CADRE RESERVE A CIOGER

Code associé

Date de naissance

Nombre de parts

CADRE RESERVE A L'INTERMEDIAIRE

Nom du Conseiller :

N° démarcheur (éventuel) :

Téléphone :

Adresse mail de l'intermédiaire :

Etablissement :

N° d'agence domiciliaire ou nom du bureau :

N° de client bancaire (éventuel) :

Département :

DATE - CACHET - VISA :

> Reconnais(sons) avoir reçu et pris connaissance des statuts, de la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers, des derniers rapport annuel et bulletin trimestriel, et des conditions d'acquisition des parts rappelées au verso.

> Suis(sommes) informé(s) que la société de gestion ne garantit ni la vente des parts, ni le remboursement des sommes investies.

> Déclare(ons) souscrire à _____ parts de la société ACTIPIERRE EUROPE pour la somme globale de _____ euros.

> Règle(ons) la souscription par⁽¹⁾ :

Chèque N° _____ tiré sur _____ à l'ordre d'ACTIPIERRE EUROPE.

Achat à crédit auprès de la Banque : _____ pour un montant de _____ euros.

> Demande(ons) que le règlement des revenus attachés aux parts, objet de la présente souscription, soit porté au crédit du compte suivant⁽¹⁾ : (joindre impérativement un RIB)

A mon ordre A l'ordre de : Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

en qualité de⁽¹⁾ : Usufruitier Autre : _____

> Déclare(ons)⁽¹⁾ : Opter Ne pas opter pour le prélèvement libératoire forfaitaire sur la fraction du revenu afférent aux capitaux mobiliers.

> Sauf avis contraire formalisé, suis(sommes) informé(s), de mon(notre) classement dans la catégorie « non professionnel » en application de la directive européenne « Marchés d'Instruments Financiers » (MIF).

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL En l'application de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, il est précisé que les données à caractère personnel recueillies sont obligatoires pour la souscription des services souscrits, qu'à ce titre, elles feront l'objet d'un traitement dont le responsable est CIOGER. Ces données pourront être utilisées pour les besoins de la gestion des opérations effectuées en exécution des services souscrits par CIOGER, les sociétés du groupe auquel elle appartient ainsi que par ses prestataires et partenaires. Les personnes sur lesquelles portent les données acceptent que celles-ci soient exploitées et/ou communiquées selon les modalités précisées ci-avant. Les personnes sur lesquelles portent les données auront le droit d'en obtenir communication auprès de CIOGER 147 boulevard Haussmann 75008 Paris, d'en exiger, le cas échéant, la rectification, de s'opposer à leur utilisation à des fins de prospection, notamment commerciale.

Si vous ne souhaitez pas que vos données soient utilisées, vous pouvez d'ores et déjà cocher la case ci-après : "Je refuse que mes données personnelles soient utilisées à des fins de prospection commerciale."

Fait à _____ Le _____ en 4 exemplaires dont l'un reste en ma (notre) possession.

Signature(s)⁽³⁾ précédée(s) de la mention manuscrite : « Bon pour souscription à (nombre en toutes lettres) parts ».

(1) Cocher la case correspondante / (2) Mention obligatoire / (3) Signatures de toutes les parties en cas de souscription indivise, de démembrement ou par des personnes mariées sous le régime de la communauté

A REMPLIR UNIQUEMENT SI LA SOUSCRIPTION RESULTE D'UN DEMARCHAGE (cf. informations au verso)

Je soussigné, _____, reconnais avoir souscrit aux parts de la SCPI ACTIPIERRE EUROPE : après que (nom, adresse professionnelle et numéro d'enregistrement) « le démarcheur » _____

_____ , agissant pour le compte de (nom, adresse et numéro d'enregistrement de l'établissement financier ayant mandaté le démarcheur) _____

_____ ait rempli l'ensemble des obligations lui incombant, telles que rappelées au verso - dans ce cas, la signature du bulletin de souscription ci-dessus, ainsi que le versement des fonds y afférents, ne pourront intervenir que quarante-huit heures minimum après la signature du présent encadré - et déclare avoir été mis en mesure d'exercer le délai de réflexion issu de l'article L.341-16 IV du Code monétaire et financier.

Fait à _____ Le _____ Signature(s)⁽³⁾ :

ACTIPIERRE EUROPE

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable

régie par les articles L.214-50 et suivants, L.231-8 et suivants et R.214-116 et suivants du Code monétaire et financier, et par les textes subséquents.

Siège social : 147, boulevard Haussmann - 75008 PARIS - R.C.S. : 500 156 229 PARIS

Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

Capital effectif : 17 631 840 € - **Capital social statutaire :** 100 000 000 €

Société de Gestion : CILOGER

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 450 000 € (agrément AMF n° GP 07000043 en date du 10 juillet 2007)

Bureaux - Administration : 147, boulevard Haussmann - 75008 PARIS - Téléphone : 01 56 88 91 92 - www.ciloger.fr

La note d'information prévue aux articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier a obtenu de l'Autorité des marchés financiers le visa SCPI n°07-29 en date du **16 octobre 2007** ; l'Autorité des marchés financiers ne portant par ailleurs aucune appréciation sur l'opportunité de la présente souscription. La notice prévue à l'article 422-8 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers a été publiée au bulletin des annonces légales obligatoires en date du **24 octobre 2007**.

MODALITES DE LA SOUSCRIPTION

Date d'ouverture de la souscription : la SCPI ayant opté pour la variabilité de son capital, la société de gestion n'acceptera plus de souscription lorsque le capital social statutaire sera atteint, sauf pour compenser les retraits.

Jouissance des parts : le souscripteur de parts acquiert la jouissance des parts au 1^{er} jour du troisième mois suivant celui au cours duquel la souscription est réalisée.

Prix de souscription :

Valeur nominale d'une part 160,00 €

Prime d'émission 32,00 €

Prix de souscription pour une part 192,00 €

Commission de souscription par part : 10,76 % TTC (9 % HT), soit 20,67 € TTC (17,28 € HT) prélevée sur la prime d'émission.

Minimum de souscription : dix (10) parts pour tout nouvel associé.

Limitation du nombre de parts à souscrire : pour permettre l'adéquation entre investissements et collecte, CILOGER a la faculté de limiter le nombre de parts à souscrire par mois. Cette limitation éventuelle sera établie semestriellement par CILOGER et portée à la connaissance des souscripteurs dans chaque bulletin trimestriel et ce aussi longtemps que la SCPI sera en augmentation de capital. En cas de dépassement du quota mensuel, les souscriptions concernées, ainsi que leur règlement, seront reportés le ou les mois suivant(s) dans la limite des parts disponibles. Les souscriptions à crédit n'entreront dans le calcul du quota mensuel qu'au moment du paiement intégral du prix de souscription.

Modalités de règlement : le règlement s'effectue en numéraire, par chèque à l'ordre de la SCPI, au moment de la souscription pour la totalité du prix d'émission des parts (nominal et prime d'émission).

Lieux de souscription : les souscriptions et versements sont reçus auprès des guichets et agences du Groupe Caisse d'Epargne, de La Banque Postale, des Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants partenaires de CILOGER ou de la société de gestion CILOGER.

DOCUMENTS A FOURNIR

Pour les personnes physiques :

- copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport),
- s'il y a lieu : convention d'indivision, convention sous seing privé ou notariée de démembrement, autorisation d'achat du juge des tutelles, extrait de délibération du conseil de famille, attestation signée du partenaire du PACS précisant le caractère indivis ou non des parts...

Pour les personnes morales :

- copie des statuts à jour certifiée conforme,
- extrait KBIS datant de moins de trois mois,
- pour les associations, un exemplaire du Journal Officiel où a été publiée la déclaration de constitution ou le décret en Conseil d'Etat dans le cas d'associations reconnues d'utilité publique,
- justificatif du pouvoir du signataire (extrait certifié conforme du procès-verbal de l'organe compétent ou procuration éventuelle du mandataire social),
- copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité du signataire.

Pour les achats à crédit : joindre une copie de l'offre de crédit définitive acceptée et signée par les parties au contrat.

Il est rappelé que l'inscription de la souscription sur le registre des associés est subordonnée :

- au fait que le bulletin de souscription soit conforme et correctement complété et signé par le (les) souscripteur(s) ;
- à la libération intégrale du prix d'acquisition des parts (valeur nominale et prime d'émission) ;
- à la réception de la fiche « connaissance du client » (sauf souscription par l'intermédiaire d'un établissement financier) ;
- à la réception de la fiche « origine des fonds » lors de souscriptions de plus de 60 000 €, en une ou plusieurs fois, sur une période de 12 mois (sauf souscription par l'intermédiaire d'un établissement financier). A ce titre, la société de gestion se réserve le droit de demander la justification de l'origine des fonds investis pour répondre aux règles édictées par le Code monétaire et financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux.

MODALITES POUR REMPLIR LE BULLETIN DE SOUSCRIPTION

- **Pour les époux mariés sous le régime de la communauté ou si les parts constituent des biens communs :** le conjoint de l'acquéreur doit, sous peine de nullité, donner son consentement en apposant sa signature sur le recto du présent document et en indiquant « Bon pour souscription à (nombre en toutes lettres) parts ».
- **Pour les partenaires d'un PACS :** en cas d'indivision, faire signer le bulletin par chacun des partenaires.
- **Pour les indivisions :** établir le bulletin au nom de l'indivision, le faire signer par chacun d'eux et leur(s) mandataire(s) dûment autorisé(s).
- **Pour les mineurs et les incapables majeurs :** établir le bulletin au nom du mineur ou de l'incapable, faire signer le représentant légal et préciser ses noms, prénoms, domicile et qualité.
- **Pour les usufruitiers et les nus-proprétaires :** faire signer le bulletin par chacun d'entre eux.

MODALITES POUR COMPLETER L'ENCADRE DEMARCHAGE (en grisé au recto)

Cet encadré est à remplir si la souscription résulte d'un acte de démarchage. Aux termes de l'article L.341-1 du Code monétaire et financier, constitue un acte de démarchage bancaire ou financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir de sa part un accord sur la souscription aux parts de la SCPI ACTIPIERRE EUROPE. Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins. L'ensemble de ces règles ne s'appliquent pas lorsque la personne démarchée est déjà associée d'ACTIPIERRE EUROPE et si les montants en cause correspondent à des opérations habituellement réalisées par elle.

Obligations à la charge du démarcheur :

- présenter sa carte de démarcheur et justifier de son nom, de son adresse professionnelle, de son numéro d'enregistrement, du nom, de l'adresse et du numéro d'enregistrement de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage des parts de la SCPI ACTIPIERRE EUROPE est effectué ;
- s'enquérir de la situation financière du souscripteur potentiel, de son expérience, de ses objectifs en matière de placement ou de financement ;
- remettre les statuts, la note d'information en cours de validité visée par l'AMF, le bulletin de souscription, les derniers rapport annuel et bulletin trimestriel d'ACTIPIERRE EUROPE ;
- communiquer au démarché, d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre sa décision ;
- informer le démarché de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L341-16 I et II du Code monétaire et financier ;
- informer le démarché qu'il dispose d'un délai de réflexion de 48 heures à compter de la signature de l'encadré « démarchage ». Ce délai commence à courir le lendemain de la signature de l'encadré et sera prorogé jusqu'au premier jour ouvrable si son expiration normale arrive un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé. Avant l'expiration de ce délai, le démarcheur ne peut recueillir ni ordres ni fonds. La signature du bulletin de souscription, ainsi que le versement des fonds ne pourront intervenir qu'à l'échéance de ce délai.

EXPERIENCE DU CLIENT

Personne Physique	Personne Morale
<p>Avez-vous dans votre patrimoine les instruments financiers suivants ?</p> <p> <input type="checkbox"/> OPCVM Actions <input type="checkbox"/> OPCVM Obligataires <input type="checkbox"/> OPCVM monétaires <input type="checkbox"/> Assurance Vie <input type="checkbox"/> Actions cotées <input type="checkbox"/> Actions non cotées <input type="checkbox"/> SCPI fiscales <input type="checkbox"/> SCPI de rendement Autres : Si vous détenez des parts de SCPI, précisez le pourcentage de détention au regard de votre patrimoine global <input type="checkbox"/> < 5% <input type="checkbox"/> entre 5% et 15% <input type="checkbox"/> > 15% </p> <p>Détenez-vous des actifs immobiliers en direct (hors habitation principale) ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Vous estimez votre patrimoine financier et immobilier (hors actifs immobiliers détenus en direct) à un montant de : <input type="checkbox"/> < 10 000 € <input type="checkbox"/> entre 10 000 et 50 000€ <input type="checkbox"/> > 50 000€</p>	<p>La personne morale est-elle détentrice des instruments financiers suivants ?</p> <p> <input type="checkbox"/> OPCVM Actions <input type="checkbox"/> OPCVM Obligataires <input type="checkbox"/> OPCVM monétaires <input type="checkbox"/> Actions cotées <input type="checkbox"/> Actions non cotées <input type="checkbox"/> SCPI de rendement Autres : Si la personne morale détient des parts de SCPI, précisez le pourcentage de détention au regard du patrimoine global de la société <input type="checkbox"/> < 5% <input type="checkbox"/> entre 5% et 15% <input type="checkbox"/> > 15% </p> <p>Détient-elle des actifs immobiliers en direct ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Le patrimoine financier et immobilier de la société est estimé à un montant proche de : <input type="checkbox"/> < 100 000 € <input type="checkbox"/> entre 100 000 € et 500 000 € <input type="checkbox"/> > 500 000 €</p>

OBJECTIF DU CLIENT

Personne Physique	Personne Morale
<p>Votre horizon de placement :</p> <p> <input type="checkbox"/> Court terme (< à 5 ans)¹ <input type="checkbox"/> Moyen terme (entre 5 et 10 ans) <input type="checkbox"/> Long terme (> à 10 ans) </p> <p>Quel degré de risque êtes-vous prêt à supporter ?</p> <p> <input type="checkbox"/> Aucun risque² (pas de risque en perte de capital) <input type="checkbox"/> Risque faible <input type="checkbox"/> Risque moyen <input type="checkbox"/> Risque fort (perte totale du capital) </p> <p>Vos objectifs de placement :</p> <p> <input type="checkbox"/> Revenus complémentaires <input type="checkbox"/> Transmission patrimoniale <input type="checkbox"/> Diversification de patrimoine <input type="checkbox"/> Réduction d'impôt <input type="checkbox"/> Autres : (A préciser) </p>	<p>Horizon de placement :</p> <p> <input type="checkbox"/> Court terme (< à 5 ans)¹ <input type="checkbox"/> Moyen terme (entre 5 et 10 ans) <input type="checkbox"/> Long terme (> à 10 ans) </p> <p>Quel degré de risque êtes-vous prêt à supporter ?</p> <p> <input type="checkbox"/> Aucun risque² (pas de risque en perte de capital) <input type="checkbox"/> Risque faible <input type="checkbox"/> Risque moyen <input type="checkbox"/> Risque fort (perte totale du capital) </p>

Fait à Le	Signature du client
------------------	----------------------------

¹ Si vous recherchez un placement à court terme, le placement en parts de SCPI n'est pas adapté à votre objectif. Veuillez vous rapprocher de CILOGER pour obtenir des renseignements complémentaires.

² L'investissement dans des SCPI n'est pas exempt de tout risque. si vous souhaitez un placement à capital garanti, le placement en parts de SCPI n'est pas adapté à votre objectif. Veuillez vous rapprocher de CILOGER pour obtenir des renseignements complémentaires.

ATTESTATION D'ORIGINE DES FONDS

Concerne les opérations de **plus de 60.000 euros** en une ou plusieurs souscriptions sur 12 mois.

Nom de la SCPI souscrite :

▪ **Souscripteur**

Nom et Prénom :

Adresse :

▪ **Montant de la souscription**

(Ordre portant sur parts à € pour une part)

Soit un total de €

Si le paiement est effectué **par une autre personne que le souscripteur ci dessus**, en préciser le motif :

▪ **Origine des fonds finançant la souscription :**

- Epargne
- Réinvestissement suite à :
 - Vente d'actifs immobilier
 - Autres : (Préciser)
- Emprunt auprès de (préciser le nom de la banque) :
- Héritage
- Autres (préciser).....

Le souscripteur est-il déjà associé de la SCPI ?

Oui : N°associé

Non

Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus,

Fait à

Le

Signature du souscripteur